Semaine 01, - Janvier 2018
L'hebdo petit mais costaud !

# FO'Hebdo

DGFIP 44

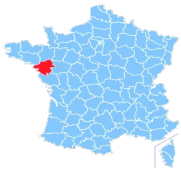

**LA SECTION *FO* DGFIP44 VOUS SOUHAITE UNE :**

## CT DE RÉSEAU - BUDGET EMPLOIS

## ENFIN UN ÉCHANGE SANS TABOU!!!

L'ordre du jour consacré en premier lieu aux moyens alloués à la DGFiP volet emplois et volet budget, comportait en outre un point pour avis sur le cadastre et deux points d'information un sur l'évolution du réseau à l'étranger et un sur les services d'appui au réseau (SAR).
En matière d'emplois, le temps où la Direction Générale fléchait les suppressions sur les gains de productivité réels ou supposés est révolu. Ainsi, la méthode d'allocation ne varie pas fondamentalement d'une année sur l'autre.
Hors les transferts d'emplois liés à des transferts de missions tels que par exemple ceux liés à la création des CSRH, il reste à répartir les suppressions sur l'ensemble des directions et services. Sur les 1 600 emplois supprimés dans le PLF (Projet de Loi de Finances 2018) et compte tenu de transferts entre programmes, le solde net des suppressions est de 1 591. Pour mémoire, au bas de la page un tableau récapitulant les suppressions d'emplois à la DGFiP depuis 2009.

Ci après, la répartition des suppressions d'emplois 2018 par services et catégories.

| | A+ | A | B | C | Chefs de Poste | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DD/RFiP | -95 | -69 | -730 | -650 | 7 | -1537 |
| DNS | 7 | 38 | -3 | -82 | | -40 |
| Services centraux | | 9 | -11 | -12 | | -14 |
| Total | -88 | -22 | -744 | -744 | 7 | -1591 |
| % | -0,90% | -0,10% | -1,80% | -2,50% | | -1,60% |

Ce tableau se passe de commentaires. Cependant, si le pourcentage affiché peut paraître minime, nous absorbons l'équivalent de la totalité des suppressions nettes d'emplois dans la Fonction Publique d'État alors que la DGFiP ne représente plus que moins de 6 % du total des effectifs.

Une forte contribution dans de petites directions limitrophes Sans entrer dans une discussion de marchands de tapis sur la répartition de la pénurie dans les départements, nous n'avons pu manquer d'évoquer la forte contribution de petites directions souvent limitrophes qui subissent des suppressions conséquentes comme par exemple :

- la Marne (-25) et la Haute-Marne (-21)
- la Charente (-21) et la Charente Maritime (24)
- l'Eure (-25) et l'Eure-et-Loir (- 25 et - 20).

Au regard des effectifs de ces départements, il est permis de s'interroger sur le devenir à terme de ces directions. N'oublions pas en effet que le programme de campagne de l'actuel locataire de l'Elysée évoquait explicitement des fusions de départements. Le DG se voulant rassurant a rappelé les transferts d'emplois liés à des regroupements de missions :

- les centres de services ressources humaines,
- la réorganisation du recouvrement des recettes non fiscales,
- les services facturiers dépense État,
- les pôles de gestion des Consignations,
- le SRE (service des retraites de l'État),
- les centres de services partagés du bloc 3
- et les amendes..

Il a également insisté sur le fait que l'organisation administrative de la France reposait toujours sur le département.
Indépendamment du fait que les transferts d'emplois ne concernent pas tous le départements en question et que de surcroît nous sommes opposés à cette concentration excessive de l'exercice des missions, nous restons dubitatifs sur les arguments développés par le Directeur Général. *FO* a voté contre le volet emploi présenté par l'administration.
Les crédits de fonctionnement et d'investissement augmentent de 5 % S'agissant du budget alloué à la DGFiP pour 2018, les crédits de personnels (titre 2) hors CAS (compte d'affectation spéciale) pension sont en diminution de 1.31 % en lien avec les suppressions d'emplois (-1.52 %). Pour information, le plafond d'emplois à la DGFiP est de 103 988 ETPT et les enveloppe d'heures supplémentaires et d'auxiliaires ont été reconduites au niveau de 2017. Les crédits de fonctionnement et d'investissement quant à eux augmentent de 5 %. La DGFiP a en effet obtenu 25 millions supplémentaires dont 15 destinés à l'équipement informatiques et 10 à des investissements immobiliers (mises aux normes environnementales et accessibilité aux personnes à mobilité réduite). Pour *FO*, c'est la moindre des choses.Il serait en effet totalement incohérent de pointer du doigt le manque d'investissement de la DGFiP sur l'informatique (rapport parlementaire sur le programme 156) et en même temps de lui refuser les moyens de remédier à cette situation.

### Total des suppressions depuis 2009

| 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2340 | 2565 | 2667 | 2438 | 2023 | 1988 | 2000 | 2130 | 1630 | 1537 | 21318 |

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
***FO*** DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)

De la même manière, nous imaginons assez mal que l'État puisse ne pas se donner les moyens d'être exemplaire en matière de normes environnementales et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans ses propres bâtiments.

## Une suspension lourde de conséquences sur la fiabilité du plan cadastral

Le DG a pris la décision de réorienter les géomètres sur les travaux fiscaux et, compte tenu des effectifs, de suspendre en conséquence les travaux de lever du bâti.

Si *FO* a toujours revendiqué pour les géomètres le maintien d'une part significative de leurs compétences en matière de fiscalité locale, la suspension des travaux de lever du bâti risque d'être lourde de conséquences sur la fiabilité du plan cadastral et les contentieux qui pourraient en découler.

Le DG, tout en considérant nos arguments comme recevables a maintenu sa décision, se déclarant d'une part prêt à en assumer les conséquences et d'autre part obligé de tenir compte des moyens dont il dispose. *FO*, considérant que le risque d'externalisation de la tenue du plan cadastral est réel, a voté CONTRE cette décision. En effet, les documents de travail font explicitement référence à de nouvelles modalités de mise à jour du bâti selon d'autres procédés que les levers (ex : partenariat avec les collectivités territoriales, l'IGN et l'ordre des géomètres experts). ***FO* s'est dit inquiet sur le devenir de cette mission d'autant que la Cour des Comptes a décidé de se pencher sur la question du cadastre !**

## Poursuite progressive de la fermeture du réseau à l'Etranger

Après les trésoreries auprès des ambassades de Londres, Tananarive, Pékin et Abidjan fermées en 2015 et celles de Berlin, Rome, Madrid, N'Djamena et Ouagadougou en 2017, le réseau à l'étranger ne comporte plus que 213 régies diplomatiques et consulaires et 7 TAF ... et la DGFiP projette quasiment d'en finir :

- 2019, fermeture de Dakar, Tunis et Rabat,
- 2020, Libreville et Alger,
- 2021 Djibouti.

L'activité militaire de Washington serait transférée au comptable du Ministère des Armées.

La DSFIPE prendra en charge la plus grande partie des missions des TAF (celles nécessitant plus de proximité seront traitées par les Affaires étrangères).

Côté RH, la DGFiP s'est engagée à maintenir le niveau de garantie sur le retour en métropole...avec un bémol néanmoins sur le sort réservé aux 10 agents de droit local dont 5 sont toujours en recherche d'emploi.

## Etre comptable autrement

Enfin, le dernier point de l'ordre du jour soit le bilan de l'activité des SAR (services d'appui au réseau).

Pour *FO*, entre les propos du Ministre sur l'aménagement du principe de séparation ordonnateur/comptable en fonction de la taille de la collectivité et la multiplication d'implantations de SAR, le devenir du comptable public dans le secteur public local (SPL) semble scellé. *FO* a dénoncé un bilan tronqué car reposant sur les résultats de 3 SAR, toujours les mêmes, et le côté cheval de Troie de ces services. S'agissant des propos du Ministre, le DG a confirmé que cette question pourrait faire l'objet de propositions dans le cadre de CAP 2022.

## CAP 22 : Comité Action Publique

Selon son analyse, cela pourrait se traduire par une expérimentation réversible du type agence comptable pour quelques collectivités importantes. Pour *FO*, quand on connaît la suite réservée à des expérimentations du passé présentées à l'époque comme réversibles,

cette information n'a rien de rassurant bien au contraire. Pourtant, le DG, considérant que les collectivités ne souhaiteront pas assumer la prise en charge financière de l'agence comptable, n'est pas inquiet. Affaire à suivre avec beaucoup d'attention… Par ailleurs, il s'est longuement exprimé sur l'idée selon laquelle, il serait possible d'être comptable autrement. Ainsi, pour lui, le comptable et ses collaborateurs libérés par les SAR des tâches répétitives, pourraient se concentrer sur le rôle de conseil.

## Une stratégie plus assumée

Revenant sur les reproches que nous avions formulés à son encontre lors d'un précédent CTR tant sur le manque de lisibilité de sa stratégie que sur son manque d'ambition pour les services, il nous a exposé quelques pistes de réflexion. Ainsi, en termes de visibilité sur le réseau, on pourrait imaginer que la cible dans le SPL puisse être d'arriver à une Trésorerie par EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) soit une division quasiment par deux du nombre de postes comptables SPL.

## La DGFiP plus offensive sur les MSAP

## MSAP : Maisons des Services Aux Publics

Lors d'une rencontre bilatérale, *FO* avait fait remarquer au DG que, dans ce domaine, la Poste était en train de se positionner pour assurer le renseignement fiscal de premier niveau ce qui allait lui permettre de préserver son réseau sur le dos de celui de la DGFiP. À l'époque, il avait indiqué que cette question ne l'inquiétait pas. Il y a sans doute réfléchi depuis puisqu'il se propose de mettre en place une stratégie plus offensive qui consisterait à positionner les postes comptables de la DGFiP comme le creuset de futures MSAP. En clair, plutôt que d'aller assurer une permanence dans des MSAP, la DGFiP accueillerait d'autres fonctionnaires dans ses locaux. En réaction à ces propos, *FO* lui a indiqué que, bien évidemment, la manière dont il envisage la réduction du maillage territorial ne nous convient pas et que nous la combattrons.

Pour autant, une stratégie claire et assumée au niveau national nous semble préférable à la méthode actuelle consistant à laisser la main aux directeurs locaux et aboutissant à de restructurations totalement déconnectées des besoins de la population car reposant sur la seule logique de l'opportunité.*

**Sur les MSAP, après avoir réitéré notre opposition à ces entités administratives, nous lui avons néanmoins proposé de discuter ultérieurement du sujet.**

Rédaction : Chrystelle TONNELIER – A-Laure QUERE – Christine FLOC'H - Pascal PERRON http://www.fo-dgfip-sd.fr/044
***FO*** DGFiP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 51 12 87 07 (Cambronne)